Colmar (68) : De l’essence enflammée jetée sur un pompier, un an ferme pour Mokhtar

06/04/2018 à 13h13

Pour avoir jeté de l’essence enflammée en direction d’un pompier, un jeune Colmarien a écopé hier d’un an de prison avec maintien en détention.

« J’ai de l’essence, vas-y dégage, sinon je vais te faire cramer » , aurait lancé Mokkhtar Jemili, 19 ans, à un pompier venu éteindre une poubelle allumée au beau milieu de la rue de Neuchâtel pour faire office de brasero. Après avoir ravivé le feu en guise d’avertissement, le jeune Colmarien aurait jeté deux fois de l’essence en direction du soldat du feu, par-dessus le brasier afin qu’elle s’enflamme. Des gouttelettes ont atterri juste devant les pieds du chef d’agrès. C’est en fin de matinée que les faits se sont produits, le 20 novembre dernier dans le quartier Europe à Colmar.

L’agresseur a pris la fuite, ainsi qu’un Colmarien de 24 ans. Soupçonné de s’être également opposé à l’intervention, et d’avoir lui aussi proféré des insultes, Rachid Ousmouh a été interpellé le jour-même et a nié en bloc… ou presque. « Je n’ai rien à me reprocher : d’accord j’ai dit “connard” au pompier, mais je ne l’ai pas insulté ! » , a-t-il soutenu hier le plus sérieusement du monde, sans même vouloir être

ironique.

« Il voulait devenir pompier »

Mokkhtar Jemili, lui, a fini par se rendre au commissariat quelques jours plus tard, après avoir échappé à deux tentatives d'interpellation. Lors de la seconde, il avait perdu son blouson, qui contenait des stupéfiants. Or, juste avant d'être agressés, les hommes du feu avaient remarqué plusieurs joints posés autour du brasero. « Ce feu allumé pour se réchauffer, c'était aussi son enseigne lumineuse pour attirer le chaland ! Mécontent qu'on l'empêche de créer une zone de non-droit dans le quartier, il s'en est pris à ceux qui sauvent parfois au péril de leur vie » , a plaidé Me Olivier Salichon pour les parties civiles. « Un dealer qui tente de refuser l'accès à son point de vente, cela peut sembler caricatural, mais en l'occurrence c'est bien possible » , a souligné le substitut du procureur Emmanuel Toison, en requérant 30 mois de prison pour violences, outrages et menaces de mort – mais pas trafic de stupéfiants. (…)

www.lalsace.fr